

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/05/48

Objet : 48 -Signature du marché n° VN26021– Contrat de maintenance Ixbus

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 07 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de la société SRCI,

Considérant le besoin de recourir à un contrat pour le parapheur électronique Ixbus,

Décide

- De donner son accord pour la signature d'un contrat n° **VN26021– Contrat de maintenance Ixbus** avec la société SRCI, domiciliée Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 4 rue Joseph Fourier – 28000 CHARTRES, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation).

Le montant annuel du contrat s'élève à 14 514.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de d'un an reconductible deux fois.

Fait à Vire Normandie, le 20 mai 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260521-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication : 22/05/2026

Décision du Maire n°2026/05/48 du 20 mai 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

